



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 septembre 2024

**Objet : Approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour les quartiers prioritaires**

**Date de la convocation : 20 septembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 31**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents** : Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;  
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur FABIANI François ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Décret n°2023- 1312 du 28 décembre 2023 modifiant le Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

**Vu** la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville précisant les éléments de cadrage national de la prochaine génération de contrats de ville ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/JUIN/01/17 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville de Bastia ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** que dès 2003, notre collectivité a engagé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité dans les Quartiers Sud et depuis 2014 dans le centre ancien ;

**Considérant** que la Ville de Bastia a élaboré, en 2021 une nouvelle convention GUSP afin de simplifier la démarche et sa mise en œuvre, convention commune aux deux quartiers prioritaires ;

**Considérant** qu'un nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 a été validé par les copilotes et partenaires incluant la démarche GUSP ;

**Considérant** qu'afin de mettre en cohérence la démarche GUSP et le contrat de ville 2024-2030, il est nécessaire de proposer une nouvelle convention GUSP pour la période 2024-2030 s'appuyant largement sur la convention GUSP validée en 2021, et la remplacer ;

**Considérant** l'objet principal de cette convention étant de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, par le biais de :

- la remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- la pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

**Considérant** le périmètre de la GUSP tel que Bastia Meridionale et Bastia Mezana ;

**Considérant** le dispositif GUSP commun aux deux QPPV Bastia Meridionale et Bastia Mezana, les démarches seront adaptées aux spécificités de ces deux territoires ;

**Considérant** les registres d'intervention bien spécifiques, une attention sera portée en outre aux secteurs en chantier, notamment sur le secteur du NPRU ;

**Considérant** que la maîtrise d'ouvrage de la GUSP sera assurée par la Ville de Bastia, en lien avec les signataires et partenaires ;

**Considérant** l'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant, implication qui sera renforcée tout au long de la démarche ;

**Considérant** que la convention est établie sur la durée du nouveau contrat de Ville 2024-2030 et s'achèvera ainsi au 31 décembre 2030, pouvant être reconduite ou faire l'objet d'avenants.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

#### **Article 1 :**

- **Approuve les** termes de la convention et ses annexes, et le contenu de la démarche de GUSP.

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes et les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 03/10/2024



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*